



**SONT DÉCLARÉS ADMIS À LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE DANS  
LE SECTEUR DISCIPLINAIRE « ARTS », session 2022**

les candidats dont les noms suivent, classés par ordre alphabétique,

***sous réserve, pour les enseignants stagiaires de l'enseignement public ou titulaires d'un contrat provisoire de l'enseignement privé sous contrat, de remplir les conditions réglementaires d'obtention de la certification : titularisation ou obtention d'un contrat définitif (cf. article VI de la note n° 2019-104 du 16 juillet 2019, parue au BO n° 30 du 25 juillet 2019)***

**Option Cinéma – audiovisuel**

MME	BOUSQUET ép. BONNET	SANDRA
MME	DAMMERS ép. DAMMERS-UNANUA	BIANKA

**Option Danse**

MME	LEONARD ép. VIGNAUD	SANDRINE
-----	---------------------	----------

**Option Histoire de l'Art**

M.	CAZZORLA	DARIO
MME	CHEMIN	MARIE-CHARLOTTE
M.	LE COEUR	THOMAS

**Option Théâtre**

MME	AZEROUAL	EMMANUELLE
M.	BRUNET	SYLVAIN
MME	CERATO ép. JACQ	CAROLA
MME	DULAU ép. DERLICH	MAYLIS
MME	MOSCHENROSS ép. ZUMKELLER	JULIE

À Bordeaux, le 14 février 2022

Le président du jury  
M. Olivier MASSÉ

L'Inspecteur d'Académie-  
Inspecteur Pédagogique Régional



Olivier MASSE